



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Rés:
a
Mon
be



23009307

Déposé / Reçu le

10 JAN. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0889 320 744

Nom

(en entier) : **ACCESS CAPITAL PARTNERS GROUP**(en abrégé) : **ACCESS GROUP**Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Louise 480, 1050 Ixelles, Belgique****Objet de l'acte : Démission et nomination d'administrateurs**

A. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2020:

"Après délibération, l'Assemblée Générale Ordinaire, à l'unanimité,

- décide [...] à l'unanimité de nommer M. François Pagès, résidant au 156 East 37th Street, PH, New-York NY 10016, en qualité d'administrateur pour une période de quatre ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- décide de donner pouvoir à Marie Brasseur, ou tout autre avocat de ALTIUS SCRL civile, ayant fait élection de domicile en leurs bureaux sis Avenue du Port 86C B.414, 1000 Bruxelles. Chaque mandataire a le pouvoir, agissant conjointement ou individuellement et chacun avec le pouvoir de substitution, d'assurer les formalités nécessaires auprès du greffe compétent en vue de la publication des présentes décisions aux Annexes du Moniteur Belge et en vue de la modification de l'enregistrement de la Société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises."

B. Extrait des résolutions écrites des actionnaires du 23 août 2022 :

"Première décision

Les actionnaires prennent connaissance de la démission de Monsieur Tuomas Lasse Antero Virtala et d'OP Osuuskunta, représentée par son représentant permanent, Monsieur Erkki Rynänen, en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 23 août 2022. Une copie de leur lettre démission respective demeure annexée aux présentes résolutions prises par écrit.

Deuxième décision

Les actionnaires décident de nommer, avec effet au 23 août 2022 [...], Madame Patricia Pascual Ramsay, née le 29 décembre 1978, en Espagne, de nationalité espagnole, domiciliée à Calle Apolonio Morales 19, p.08 DR, Madrid, Espagne et faisant élection de domicile au siège social de la Société.

Les actionnaires décident de nommer Madame Patricia Pascual Ramsay en tant qu'administrateur pour une durée de six (6) ans de sorte que son mandat d'administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2028 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027.

Les actionnaires décident en outre que le mandat de Madame Patricia Pascual Ramsay sera exercé à titre gratuit.

[...]

Quatrième décision

Les actionnaires décident de conférer tous pouvoirs à Marie Brasseur, Arthur van Greunsven, Sheena Belmans et tout autre avocat du cabinet ALTIUS SCRL, sis Avenue du Port 86C, boîte 414 à 1000 Bruxelles, Belgique. Chaque mandataire a le pouvoir, agissant conjointement ou individuellement et chacun avec le pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, d'assurer les formalités nécessaires auprès

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

du greffe compétent en vue de la publication des présentes décisions. Plus particulièrement, chaque mandataire est compétent pour signer les formulaires de publication et déposer les formulaires de publication au greffe."

Pour extrait analytique,
Marie Brasseur
Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).